



DÉPARTEMENT DU GERS

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Action Juridique et Institutionnelle - Service de l'Assemblée

ARRETE **portant désignation d'une secrétaire de séance du Conseil Départemental**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3121-13,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Charline DUMONT, Conseillère Départementale est nommée secrétaire de séance du Conseil Départemental du Gers pour la durée du présent mandat.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DUMONT, elle sera suppléée dans cette fonction, par le plus jeune Conseiller Départemental présent.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 14 SEP. 2022

Philippe DUPOUY

**Président
du Conseil Départemental**

Conformément aux dispositions de l'article L3131-1 du CGCT,
le Président du Conseil Départemental certifie que le présent acte
a été publié le : 14 septembre 2022

Publié et notifié le 14 SEP. 2022